

Obligations vaccinales

En France, les **trois vaccinations obligatoires**, pour l'ensemble de la population générale, sont :

- le vaccin anti -diphthérique,
- le vaccin anti -tétanique
- le vaccin anti -poliomyélique.

L'obligation de la vaccination anti-tuberculeuse par le BCG a été suspendue par le [décret 2007-1111 du 17 juillet 2007](#) pour les enfants et adolescents, mais elle est maintenue pour certains professionnels.

L'obligation de la vaccination anti-variolique a été suspendue par la [Loi n°79-520 du 2 juillet 1979](#) et celle des rappels par la [Loi n°84-404 du 30 mai 1984](#).

D'autres [obligations particulières](#) sont en vigueur pour l'exercice et la formation de certaines professions, essentiellement médicales ou para-médicales.

En Guyane seulement, la vaccination contre la [fièvre jaune](#) (vaccination antiamarile) est obligatoire.